



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RECONSTRUCTION : RÉALISATION DES DIAGNOSTICS DE PROTECTION INDIVIDUELLE DES HABITATIONS

Arras, le 10 avril 2024

Lors du comité de suivi des inondations du 23 janvier 2024, Christophe BÉCHU, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, a annoncé le financement par l'État de diagnostics de vulnérabilité. L'objectif est de permettre aux personnes impactées par les inondations de mettre en œuvre ces dispositifs de protection individuelle (batardeaux).

66 premiers diagnostics ont d'ores et déjà été réalisés pendant le mois de mars 2024. Le bureau d'études OSGAPI a été mandaté par l'État pour réaliser 2 000 diagnostics de vulnérabilité supplémentaires répartis sur l'ensemble des communes reconnues en état de catastrophe naturelle. Les premiers rendez-vous ont été fixés à partir du 8 avril 2024. **La totalité des diagnostics sera réalisée avant le 31 juillet 2024.**

Les missions du bureau d'études OSGAPI sont :

- La prise de contact avec les particuliers.
- La réalisation du diagnostic de vulnérabilité et la remise d'un rapport.
- L'accompagnement des particuliers qui le souhaitent pour l'analyse des devis afin d'apporter la meilleure réponse à leur situation.
- L'accompagnement pour le dépôt de la demande de subvention.

Ces diagnostics de vulnérabilité sont pris en charge par l'État et sont donc gratuits pour les sinistrés.

1 300 demandes alimentées par les syndicats de gestion des eaux et les collectivités locales sont en cours d'instruction par la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), en charge de la mise en œuvre de cette démarche.

Pour toute question à ce sujet, les sinistrés peuvent se rapprocher de leur syndicat de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ou de leur collectivité territoriale (cf annexe).

Pour rappel, toutes les informations et les contacts utiles aux sinistrés sont détaillés au sein d'un dossier dédié mis en ligne sur le site internet des services de l'État dans le département : <https://www.pas-de-calais.gouv.fr/Actualites/Actualites/Gestion-des-consequences-des-inondations-et-reconstruction>

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9

Tél : 03 21 21 20 05

Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



@prefetpasdecalais



@prefet62

Annexe : Comment solliciter mon syndicat de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ?

Syndicat de SAGE	Adresse internet ou mail
Syndicat mixte Canche et Authie (SYMCEA)	www.symcea.fr/rv-papicanche/ emilie.cerf@symcea.fr
Syndicat mixte pour le SAGE du Boulonnais (SYMSAGEB)	www.symsageb.agglo-boulonnais.fr/ risques@symsageb.fr
Institution Intercommunale des Wateringues (IIW)	www.institution-wateringues.fr papi.delta@institution-wateringues.fr
Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa (SMAGEAA)	www.smageaa.fr/diagnostic-inondation/ www.smageaa.fr/contact-smageaa/
Syndicat Mixte pour le SAGE de la Lys (SYMSAGEL)	www.sage-lys.net/index.php/symsage/ www.sage-lys.net/index.php/contact/contact-mail